



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Délibération N°119/2023

Attribution d'une bourse d'études au profit d'étudiant(e)s en 5^{ème} année de médecine

763

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Les enjeux liés à l'accès aux soins dans notre commune demeurent une priorité, comme en témoignent les indicateurs récents de l'ABS, ainsi que cela a été défini dans les orientations du Contrat Local de Santé signé en juin 2022 (délibération n°66/2022 du 30 juin 2022). Le vieillissement de la population médicale, notamment des médecins généralistes, soulève des inquiétudes quant à la disponibilité et à la pérennité des services de santé de premier niveau dans notre région. On a constaté en 2020 une augmentation notable de la proportion de personnes âgées de 65-79 ans par rapport à 2014. Dans ce contexte de vieillissement démographique, la demande en termes de prise en charge et de soins augmente de manière significative.

Notre commune est classée en zone d'intervention prioritaire selon le zonage de l'ARS, avec une densité de 3,6 médecins pour 10 000 habitants contre 8,4 au niveau de la France - 6,8 au niveau de la région et 5,5 au niveau du Département.

Par délibération n°2020-63 du 30 juillet 2020, la Ville et ultérieurement le CCAS par délibération n°116/2021 du 17 décembre 2021 ont repris la gestion de la maison de santé des Bates, apportant un soutien administratif à la structure, notamment pour les tâches d'accueil. Une convention de mise à disposition de locaux permet aux praticiens de contribuer aux frais de gestion de manière adaptée. Puis, la délibération n°44/2023 du 28 juin 2023 du CCAS a instauré une convention visant à faciliter l'installation de nouveaux praticiens en échelonnant le loyer sur une période de 3 ans. La collectivité prenant ainsi à sa charge 75% la 1^{ère} année, 50% la 2^{ème} et 25% la dernière année.

Dans le prolongement de ces actions, il est proposé de vous soumettre la création d'une bourse destinée à encourager l'installation de futurs médecins généralistes. Cette bourse cible les étudiants en médecine

en contrepartie d'un engagement à exercer dans notre commune à l'issue de leur formation, pour une durée de 5 à 8 ans.

Cet engagement et versement de la bourse est formalisée au travers d'un contrat d'engagement dont le projet est joint au présent rapport (annexe 1)

Enfin, il est proposé de constituer un règlement d'attribution de ladite bourse. Ce règlement prévoit les critères d'éligibilité, de cotation des candidatures, la constitution d'un jury qui aura la charge d'évaluer les projets professionnels des postulants et recevra en entretien les candidats.

Je vous demande de bien vouloir :

- ✓ Approuver l'octroi d'une bourse d'études au profit de 2 étudiants en médecine et de ses conditions d'accès à partir de l'année scolaire 2023/2024,
- ✓ Approuver le dossier de candidature,
- ✓ Approuver le règlement d'attribution,
- ✓ Approuver le contrat d'engagement et son annexe,
- ✓ Autoriser Le Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte afférant à la mise en œuvre de la bourse d'études.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** l'octroi d'une bourse d'études au profit de 2 étudiants en médecine et de ses conditions d'accès à partir de l'année scolaire 2023/2024,
- ✓ **Approuve** le dossier de candidature,
- ✓ **Approuve** le règlement d'attribution,
- ✓ **Approuve** le contrat d'engagement et son annexe,
- ✓ **Autorise** Le Président ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout acte afférant à la mise en œuvre de la bourse d'études.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et affichage le 18/12/2023